

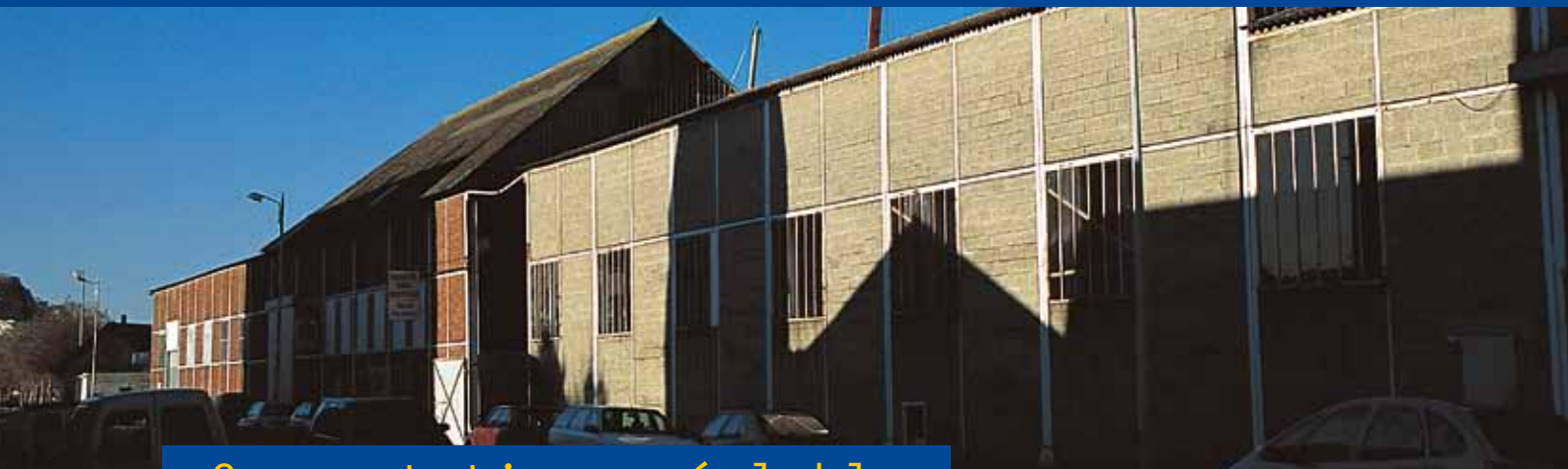
# DEAUVILLE

Projet

Presqu'île de la Touques  
Création de la ZAC

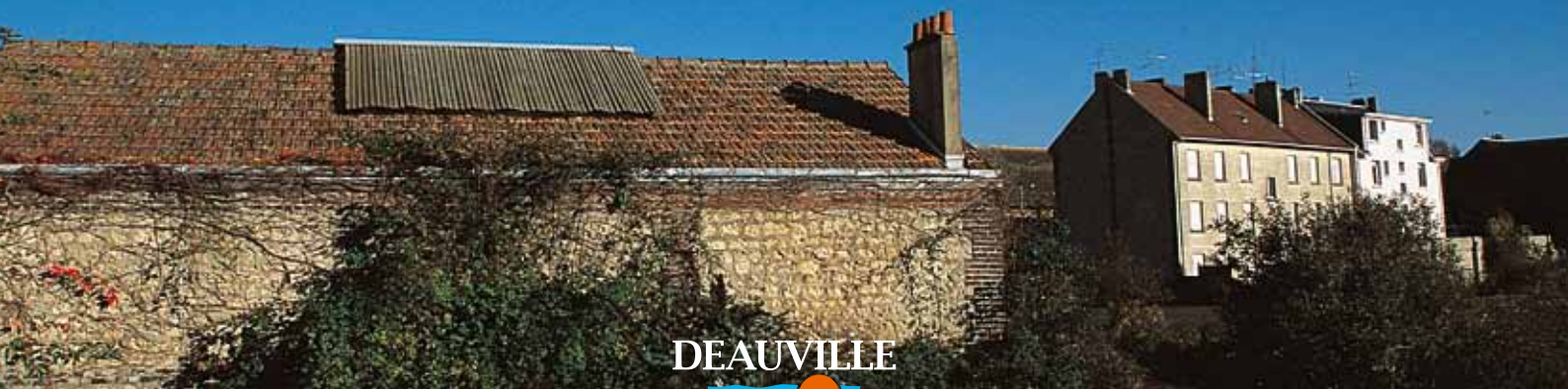


Projet d'aménagement



Concertation préalable

Avis du public



DEAUVILLE





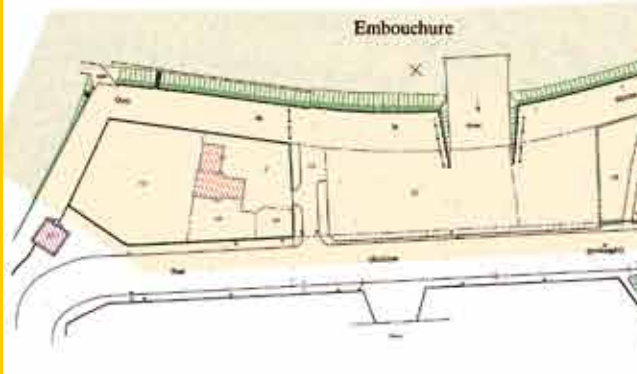
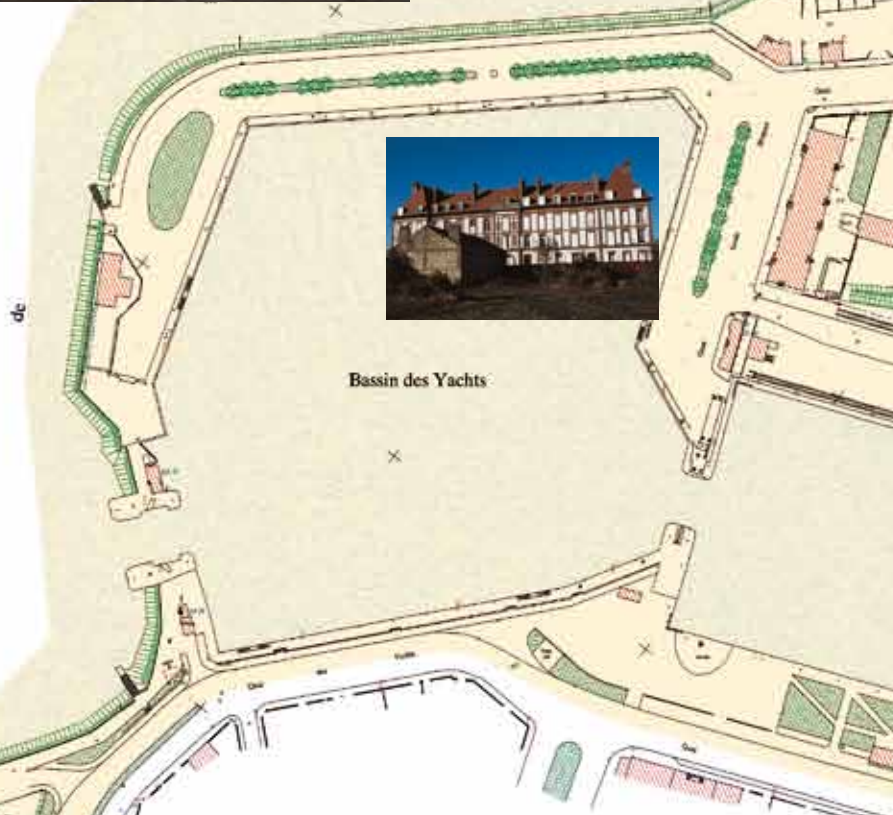
# Un quartier à vivre toute l'année

**P**lacée à l'entrée de la ville, la presqu'île de la Touques bénéficie d'une situation exceptionnelle bien connue de ses habitants, souvent méconnue par ses visiteurs. Les deux bassins nautiques, la Touques et la mer toute proche, lui donnent un caractère tout particulier, renforcé par les activités de plaisance et de pêche. Les espaces publics qui la bordent offrent de grandes possibilités de promenades piétonnières, à aménager et à planter d'arbres.

Grâce à ces atouts, ce site peut devenir un espace accueillant pour des résidences permanentes ou touristiques, des commerces et des services.

C'est le projet formé par la Ville de Deauville : aménager la presqu'île de la Touques en un quartier vivant et animé toute l'année.

Un aménagement de qualité, réfléchi par étape et en concertation avec les personnes concernées, est une bonne opportunité pour conforter l'attrait de la Ville de Deauville.





# ZAC : un urbanisme mené en concertation

La Ville de Deauville engage une procédure de création de Zone d'Aménagement Concertée avec l'appui technique de bureaux d'études spécialisés en urbanisme et en environnement.

Le public sera régulièrement informé du déroulement des études et ses résultats. Il sera également associé aux différentes étapes d'élaboration du dossier lors de réunions publiques.

Études et concertation publique seront ainsi menées de front : propositions et avis seront suscités.

L'aménagement de la ZAC comprendra deux phases :

- un dossier de création ;
- un dossier de réalisation dans le cadre de la révision du PLU (Plan local d'urbanisme), soumis à une enquête publique.

Le projet sera ainsi mené par la Ville par phases successives, laissant leur place aux échanges, dans un état d'esprit d'ouverture et sans a priori sur le projet d'aménagement finalement retenu.

Qu'y a-t-il dans le dossier de création de ZAC ?

Il comprend plusieurs documents réglementaires (selon l'article R 311-3 du Code de l'urbanisme) notamment des plans de situation, de délimitation du périmètre et une étude d'impact. Dans celle-ci est présenté l'état du site et de son environnement en situation actuelle, ainsi que les effets et incidences futures : milieu naturel, paysage, accès et sécurité, voirie et stationnement, activités économiques...

Enfin, le dossier comprend une présentation du mode de réalisation choisi et un programme de construction.

A ce stade, il n'est pas demandé d'esquisses de conception, elles interviendront plus tard, en phase de réalisation.



Presqu'île de la Touques - Périmètre d'étude



Concertation préalable  
Projet d'aménagement proposé à l'avis du public

# Ce projet nous concerne tous !

La Ville de Deauville associe le public à l'élaboration du dossier de création de la ZAC de la Touques. Il sera présenté et commenté en parallèle à la réalisation des études. La concertation permettra ainsi d'informer et d'échanger sur les bases de l'état initial puis sur les orientations du programme.



La Ville de Deauville organisera des réunions publiques, annoncées par la presse. D'autres moyens d'information et d'expression sont mis à la disposition de tous ceux qui sont concernés.

## ■ S'informer

Ce document d'information sera édité au fur et à mesure de l'avancement des études. Des panneaux d'information seront installés en mairie.

## ■ S'exprimer

Un registre est ouvert en mairie pour recueillir vos suggestions et observations. Vous pouvez également écrire à l'adresse suivante :

Mairie de Deauville  
rue Robert Fossorier  
BP 31600  
14801 Deauville Cedex

DEAUVILLE



## ■ Participer

Vous êtes invités à participer à la concertation et à faire part de votre avis. Des réunions d'information seront organisées pendant le premier semestre 2002.

